

## ***Texte d'information sur l'enquête publique du projet de SRCE pouvant être mis en ligne sur les sites internet ou autres supports des différents partenaires***

### **Enquête publique : Schéma régional de cohérence écologique (SRCE)**

**Du 27 avril au 5 juin 2015 inclus**, le projet de schéma régional de cohérence écologique sera soumis à enquête publique dans les cinq départements d'Aquitaine. Ce schéma présente et analyse les enjeux régionaux relatifs aux continuités écologiques (ensemble des zones vitales, c'est à dire les réservoirs de biodiversité et des éléments qui permettent aux espèces de circuler et d'accéder aux zones vitales, c'est à dire les corridors écologiques), identifie les composantes régionales de la trame verte et bleue qu'il cartographie et présente un plan d'action et des mesures qui permettront de préserver ou restaurer les continuités écologiques.

La constitution d'une trame verte et bleue, outil d'aménagement durable du territoire visant à lutter contre la perte de la biodiversité et contribuant à la transition écologique et énergétique, figure parmi les plus importantes mesures issues des "lois Grenelle" de 2009 et 2010. Dans chaque région, sa mise en œuvre repose sur l'élaboration d'un Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) qui doit ensuite être pris en compte dans les projets d'aménagement et les documents d'urbanisme.

La mise en réseau des espaces doit permettre ainsi de lutter contre la principale menace affectant la biodiversité : la fragmentation des territoires. Il s'agit de préserver, non seulement la ressource naturelle, mais aussi les nombreux services qu'elle rend à l'homme : pollinisation, médicaments, lutte contre les inondations, cadre de vie...

Un important travail d'échanges et de concertation a été mis en œuvre par le Préfet de Région et le Président du Conseil Régional Aquitaine qui pilotent conjointement l'élaboration de ce document.

Durant la période du 27 avril au 5 juin 2015 inclus, le dossier d'enquête sera tenu à la disposition du public aux jours et heures d'ouverture habituels, dans les lieux suivants :

Dordogne : mairies de Périgueux, de Bergerac, de Nontron et de Sarlat-La-Canéda

Gironde : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement d'Aquitaine et mairies de Bordeaux, de Gujan Mestras, de Captieux, de Lesparre-Médoc et de Libourne

Landes : mairies de Mont-de-Marsan, de Dax, de Sabres et d'Hagetmau

Lot-et-Garonne : mairies d'Agen, de Marmande et de Villeneuve-sur-Lot

Pyrénées-Atlantiques : mairies de Pau, de Bayonne et d'Oloron-Sainte-Marie

Le dossier d'enquête publique est également mis à disposition pendant la durée de l'enquête publique sur le site Internet de la DREAL Aquitaine : <http://www.aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/> .

Toute information relative à la procédure peut être demandée par courrier, à la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement d'Aquitaine, Service Patrimoine, Ressources, Eau et Biodiversité, Cité administrative BP 55 Rue Jules Ferry 33090 Bordeaux cedex.

Les observations, propositions, et contre-propositions pourront être émises sur les lieux d'enquête ou adressées, par correspondance, au président de la commission d'enquête au siège de l'enquête (DREAL Aquitaine, Service Patrimoine, Ressources, Eau et Biodiversité,

Cité administrative BP 55 Rue Jules Ferry 33090 Bordeaux cedex) ou par internet à l'adresse suivante : [srce-aquitaine.enquete@developpement-durable.gouv.fr](mailto:srce-aquitaine.enquete@developpement-durable.gouv.fr).

Le dossier d'enquête publique sera communicable à toute personne sur sa demande et à ses frais, avant l'ouverture de l'enquête et pendant celle-ci.

Un membre de la commission d'enquête se tiendra à la disposition du public pour recevoir les observations dans les lieux ci dessous, aux dates et horaires de permanences indiqués dans le tableau ci-dessous.

<p><b><u>Gironde :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- à la cité municipale de <b>Bordeaux</b>, le vendredi 29/05/15 de 11h à 14h</li> <li>- à la mairie de <b>Gujan Mestras</b>, le lundi 4/05/15 de 14h à 17h et le vendredi 5/06/15 de 14h30 à 17h30</li> <li>- à la mairie de <b>Captieux</b>, le mercredi 6/05/15 de 9h à 12h et le vendredi 22/05/15 de 14h30 à 17h30</li> <li>- à la mairie de <b>Lesparre-Médoc</b>, le lundi 11/05/15 de 14h à 17h et le lundi 1/06/15 de 14h à 17h</li> <li>- à la mairie de <b>Libourne</b>, le mardi 26/05/15 de 9h à 12h</li> </ul>	<p><b><u>Dordogne :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- à la mairie de <b>Périgueux</b>, le mardi 28/04/15 de 9h à 12h et le vendredi 5/06/15 de 14h à 17h</li> <li>- à la mairie de <b>Bergerac</b>, le mardi 5/05/15 de 9h à 12h et le samedi 30/05/15 de 9h à 12h</li> <li>- à la mairie de <b>Nontron</b>, le mardi 2/06/15 de 14h à 17h</li> <li>- à la mairie de <b>Sarlat-la-Canéda</b>, le jeudi 30/04/15 de 14h à 17h et le jeudi 21/05/15 de 9h à 12h</li> </ul>	<p><b><u>Landes :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- à la mairie de <b>Mont-de-Marsan</b>: Services Techniques, le lundi 27/04/15 de 14h à 17h et le vendredi 29/05/15 de 9h à 12h</li> <li>- à la mairie de <b>Dax</b>, le mardi 5/05/15 de 14h à 17h et le vendredi 5/06/15 de 9h à 12h</li> <li>- à la mairie de <b>Sabres</b>, le mercredi 13/05/15 de 9h à 12h</li> <li>- à la mairie de <b>Hagetmau</b>, le jeudi 21/05/15 de 14h à 17h</li> </ul>
	<p><b><u>Pyrénées-Atlantiques :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- à la mairie de <b>Pau</b>, le lundi 27/04/15 de 9h à 12h et le vendredi 22/05/15 de 9h à 12h</li> <li>- à la mairie de <b>Bayonne</b>, le mercredi 20/05/15 de 14h à 17h et le vendredi 5/06/2015 de 14h à 17h</li> <li>- à la mairie de <b>Oloron-Sainte-Marie</b>, le mardi 12/05/15 de 14h à 17h et le mercredi 27/05/15 de 14h à 17h</li> </ul>	<p><b><u>Lot-et-Garonne :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- à la mairie de <b>Agen</b>, le lundi 27/04/15 de 9h à 12h et le vendredi 5/06/15 de 14h à 17h</li> <li>- à la mairie de <b>Marmande</b>, le mardi 12/05/15 de 9h à 12h et le jeudi 28/05/15 de 9h à 12h</li> <li>- à la mairie de <b>Villeneuve-sur-Lot</b>, le mercredi 6/05/15 de 14h à 17h et le mercredi 20/05/15 de 9h à 12h</li> </ul>